

■ **Lauxian Girardet**, à Lausanne, mettre en relation des industries de divers pays avec la Chine; établissement de contrats (FOSC du 06.04.1989, p. 1376). La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 68 ORC (départ du titulaire).

Journal no 413 du 15.01.2004
(02081502 / CH-550.0.057.749-9)